

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°33/2020****OBJET : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE
POLICE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Sandrine BRUNET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué, les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2020.

Monsieur le Maire **propose** :

- 1) De procéder à la pose de glissières de sécurité chemin des Colles (5 000.00 € HT) et Chemin de du Ranch (5 000.00 € HT).
- 2) De procéder aux marquages aux sols Chemin des Picholines, Chemin du Piol, Chemin de la Treille, Route du Village, Route de Nice RD 2085, Rond-point de Pré du Lac, Route du Bar RD2210 (Céder le passage, passage piétons) et mise en place de ralentisseurs devant le Cercle de la Fraternité et sur la Route du Bar RD 2210
- 3) De procéder à l'acquisition de signalisations verticales.

Monsieur le Maire propose également le plan de financement suivant :

	Fourniture et pose de glissières de sécurité chemins des Colles et du Ranch	Marquage au sol et ralentisseurs	Acquisition signalisation verticale	TOTAUX HT
Coût estimé des dépenses	10 000 € HT	37 000 € HT	15 000 € HT	62 000 € HT
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE sollicité 30 %	3 000 €	11 100 €	4 500 €	18 600 € HT
Part communale sur fonds propres	7 000 € HT	25 900 € HT	10 500 € HT	43 400 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,
APPROUVE le coût des dépenses ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 6 JUIL. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le
- 6 JUIL. 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

